

SUPPLÉMENT DE DIPLOME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLOME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO EN OBRAS DE ALBAÑILERÍA

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLOME (français)
TECHNICIEN DE TRAVAUX DE MAÇONNERIE

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Organiser et effectuer les travaux de chantiers de maçonnerie, toitures, couvertures, imperméabilisation, revêtements continus conglomérés, et construction de conduites linéaires sans pression, dans les conditions de sécurité et de qualité établies, et vérifier et déployer les moyens de sécurité du chantier.

Unités de compétence

1. Organiser les travaux des chantiers de maçonnerie
2. Construire des cloisons et des divisions en dur
3. Construire et imperméabiliser des toits
4. Effectuer des revêtements continus conglomérés
5. Effectuer des conduites linéaires sans pression
6. Vérifier les moyens de sécurité prévus par le plan.

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLOME

Contremaître de chantier, maçon, couvreur en ardoise, en tuile ou en a sphalte, poseur de matériel isolant, badigeonneur, plâtrier, ravaleur, poseur de tubes, puisatier, monteur d'échafauds, technicien de sécurité et hygiène

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question ; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail: passable/insuffisant Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	Conventions internationales
Base légale : Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 2212/1993 du 17 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 21/02/94)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise. - Conduites linéaires sans pression - Toitures et imperméabilisations - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Travaux en dur - Organisation des travaux de chantier de maçonnerie - Relations dans le milieu du travail - Revêtements continus conglomérés - Sécurité dans la construction	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures

Conditions d'accès requises Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès. Information supplémentaire http://www.educacion.es
--